



CEEAC

ECCAS

Secrétariat Général

**EVENEMENT POLITIQUE MARQUANT L'ADHESION DU
TCHAD A LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET
L'UTILISATION DES COURS D'EAUX
TRANSFRONTALIERS ET DES LACS INTERNATIONAUX**

**ALLOCUTION DU REPRESENTANT DE MONSIEUR LE
SECRETAIRE GENERAL DE LA CEEAC**

NDJAMENA, LE 21 NOVEMBRE 2018

- **Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche du Tchad ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques ;**
- **Madame le Secrétaire de la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (CEE-ONU)**
- **Monsieur le Représentant du Groupe de la Banque Africaine de Développement**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales , Régionales et des Organismes des Bassins Transfrontaliers**
- **Mesdames et Messieurs les Experts;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**
- **En vos rangs, grades et qualité, et tous protocoles observés.**

Je voudrais d'emblée vous présenter les regrets de SEM Ahmad ALLAM- MI Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale , CEEAC, qui pour des raisons liées à son agenda, n'a pas pu prendre personnellement part à cette importante rencontre.

Il m' a chargé d'exprimer ses vifs remerciements aux hautes Autorités de la République du Tchad , au premier rang desquelles S.E.M IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l' Etat, le Gouvernement Tchadien et à travers lui, le Ministre de l'environnement , de l'eau et de la Pêche ainsi que le peuple Tchadien tout entier ,pour avoir accepté l'adhésion de la République du Tchad à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontaliers et des lacs internationaux.

Il prie, Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche du Tchad, de bien vouloir transmettre à S.E.M IDRIS DEBY ITNO, la gratitude de la Communauté pour son engagement, maintes fois démontré, en faveur de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC m' a désigné pour représenter la Communauté et , à cette occasion , j' ai l'honneur et le plaisir de remercier toutes les délégations ici présentes, qui ont bien voulu honorer de leur

présence cet important évènement marquant l'adhésion du Tchad à la Convention sur l'eau.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous nos Partenaires et amis de la Communauté Africaine particulièrement le Secrétariat de la Convention sur l'eau de la Commission des Nations Unies pour l'Europe, le Groupe de la Banque africaine de développement et la République fédérale d'Allemagne pour leurs appuis multiformes dans le développement du secteur de l'eau , y compris les ressources en eau transfrontalières de l'Afrique Centrale.

Je profite de l'occasion pour adresser à tous et à toutes, mes souhaits de bienvenue en Afrique Centrale.

Monsieur le Ministre, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Après l'ouverture de la Convention sur l'eau à tous les Etats membres des nations Unies en mars 2016, la République du Tchad est devenue officiellement le 23 mai 2018 le premier pays hors de la région paneuropéenne à adhérer à ladite Convention. L'Afrique Centrale, a le plaisir de célébrer cet évènement, à travers le Gouvernement de la République du Tchad ici représenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche.

Le TCHAD confirme ainsi son ferme engagement en faveur de la gestion durable des eaux transfrontalière par le biais des principes et règles du droit international.

Les présentes assises sont d'un intérêt crucial pour la région de l'Afrique Centrale, espace d'un peu plus de six millions de kilomètres carrés et une population estimée à 160 millions d'habitants. L'adhésion à la convention sur l'eau revêt une importance particulière pour l'Afrique Centrale qui, comme le reste du continent, fait partie des entités dont l'un des défis à relever en matière de gestion des ressources en eau est la gouvernance des ressources en eau transfrontalière.

En effet, les pays d'Afrique Centrale sont fortement interdépendants de l'eau. Sur les 61 cours d'eau transfrontalières inventoriés en Afrique, 16 se retrouvent en Afrique centrale. Excepté le Sao Tomé et Príncipe, chacun des 10 pays d'Afrique centrale a en partage au moins un des 16 bassins de fleuves transfrontalières de la région d'une part, et d'autre part, des 5 lacs internationaux et des 17 systèmes aquifères transfrontalières dont disposent la

Region. Ils partagent aussi ses ressources avec un ou plusieurs autres pays appartenant soit à l'Afrique Australe, à l'Afrique de l'Est ou à l'Afrique de l'Ouest. Les bassins des cours d'eau transfrontaliers occupent 88% de la superficie de l'Afrique de Centrale.

En matière de gouvernance des ressources en eau partagée, on constate, que i) Seulement 7 sur 16 bassins disposent d'Organisme de gestion ii) seules l'Autorité du Bassin du Niger et la Commission du Bassin du Lac Tchad disposent de Charte de l'eau pour promouvoir la coopération en matière de gestion des eaux internationales iii) Seulement trois Etats qui ont inscrits les ressources en eau transfrontalières ou partagées dans leur législations nationales (iv) il n'y a aucun instrument de convention régional approprié de gestion et de protection des ressources en eau transfrontalière au sein de la Communauté v) sur les 11 Etats membres, seul le Tchad a ratifié en septembre 2012, la Convention des Nations Unies de 1997 et a adhéré, à la Convention sur l'eau après la ratification en février 2018. La RDC, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo ayant exprimé son intérêt à la Convention sur l'eau.

C'est conscient de cette situation que l'Afrique Centrale s'est résolument engagée dans le processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et a entrepris d'importantes initiatives qui lui ont permis de se doter (i) d'une Vision de gestion des ressources en eau en Afrique Centrale au XXIème siècle à l'an 2000 (ii) d'une Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernement sur la promotion de la GIRE dans l'espace communautaire en 2007, iii) d'une Politique Régionale de l'Eau en 2009) et iv) d'un Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique centrale, Ndjamena en mai 2015.

C'est dans les suites de ces initiatives que la CEEAC a entrepris les actions de Plaidoyer , en mars 2016, auprès des Ministres en charge de l'eau de ses onze Etats afin qu'ils entament les procédures de l'adhésion à la Convention sur l'eau et d'élaborer , avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Secrétariat de la Convention sur l'eau , un projet de Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagées.

Ce projet de convention régional a été adopté par les Ministres en charge de l'eau de la CEEAC à Brazzaville (Congo) le 22 Décembre 2017 et sera entériné par la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, prévue au courant de l'année prochaine.

Excellence Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Lors de ce Conseil tenu à Brazzaville, les Ministres en charge de l'eau des Etats membres de la CEEAC ont été sensibilisés sur les conventions internationales et instruments sur le droit international de l'eau.

Ils avaient **remercié** le Secrétariat de la Convention sur l'eau pour sa disponibilité à accompagner la Communauté dans les prochaines étapes de développement de sa convention régionale ainsi que les pays de la CEEAC dans leur processus d'adhésion à la Convention sur l'Eau,

félicité la République du Tchad pour son adhésion à la Convention sur l'Eau et **exhorté** les autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inspirer de cette expérience pour s'engager dans le processus d'adhésion aux conventions internationales sur l'eau afin de bénéficier du soutien de la Communauté des Parties.

C'est dans cette optique que la CEEAC avait sollicité, en mars 2018, un appui multiforme du Secrétariat de la Commission des nations Unies pour l'Europe pour vulgariser la Convention sur l'Eau dans ses Etats membres. L'objectif de cette action étant de vulgariser et d'expliquer les conventions internationales sur l'eau à toutes les parties concernées au processus d'adhésion, de ratification et d'application de cette convention dans les Etats membres de la Communauté afin de favoriser une meilleure compréhension et réception de cet instrument ainsi que pour lever les doutes et préjugés éventuels qui l'entoure.

Le Tchad de part son Expérience sera étroitement impliqué dans sa mise en œuvre à travers sa participation aux ateliers nationaux de sensibilisation des principaux acteurs de la gestion des ressources en eau transfrontalière dans les Etats membres de la CEEAC.

Je voudrais, pour terminer, renouveler la gratitude de la CEEAC à tous les Etats parties qui ont soutenu le Secrétariat de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau pour assister la CEEAC dans la sensibilisation de ses Etats membres de la CEEAC en vue de leur adhésion à la Convention sur l'eau.

Le Secrétariat Général de la CEEAC est déterminé à faciliter l'adhésion de ses Etats membres aux conventions internationales sur l'eau en concertation avec l'ensemble des acteurs clés impliqués dans la gestion des ressources en eau transfrontalière. **Je vous remercie.**

